



D.2021.10.20.4.1.11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 20 Octobre 2021

4 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

4.1 – MARCHES - CONVENTIONS

4.1.11 – Ligne Aéroport Express - T1 Terminus Partiel ODYSSEUS : Marché de travaux n° LAE 2021 14743 – Lot 01 : Infrastructures VRD et voie ferré : Autorisation de signer le marché avec le groupement COLAS France / COLAS Rail.

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100886-20211022-20211020-4-1-11-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2021

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical de Tisséo Collectivités,

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, approuvait le programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Tisséo Ingénierie et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 06 février 2019, approuvait les ajustements de programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express) dont ceux de la sous-opération Ligne Aéroport Express et notamment la création d'un terminus partiel sur la ligne T1.
- Par délibération D.2019.07.03.1.6 du 03 juillet 2019, autorisait Tisséo Ingénierie à signer le marché de maîtrise d'œuvre complète n° LAE 2019 13775 M, avec le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, déclarait d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2020.12.16.1.10, approuvait les études d'Avant-projet du terminus partiel sur le site d'ODYSSUD dans le cadre de l'opération Ligne Aéroport Express au coût prévisionnel de travaux de 4 500 000 euros (HT valeur janvier 2017).

L'ensemble des travaux de l'opération du terminus Partiel ODYSSUD a fait l'objet de 9 lots décomposés comme suit :

- Lot 01 : Infrastructures VRD et Voie ferrée,
- Lot 02 : Ligne Aérienne de Contact,
- Lot 03 : Energie Cfo, Cfa,
- Lot 04 : Signalisation ferroviaire,
- Lot 05 : Mobilier de station,
- Lot 06 : Gestion Technique Centralisée,
- Lot 07 : Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs,
- Lot 08 : Plantations et espaces Verts,
- Lot 09 : Bâtiment.

Le marché objet de la présente délibération concerne le lot n°01 et regroupe les prestations suivantes :

- Travaux préparatoires, déposes et démolition diverses,
- Travaux de terrassement et d'empierrement,
- Création de voirie et plateforme ferroviaire,
- Réalisation de réseaux gravitaires enterrés,
- Réalisation de réseaux secs enterrés,
- Adaptation de la signalisation lumineuse de trafic et de l'éclairage public,
- Signalisation de police et directionnelle

La durée prévisionnelle du marché est de 18 mois.

Les variantes étaient autorisées sur un point : les candidats pouvaient proposer des solutions permettant d'optimiser la méthodologie de la pose et le type de pose de la voie ferrée.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Cette procédure a fait l'objet d'un avis de pré-information portant sur les lots 1 à 4 publié le 14 juin 2021 au JOUE et sur le site Tisseo.fr.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 27 juillet 2021 aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisséo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 30 août 2021.

Trois (3) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. EUROVIA / GTM SO TPGC / SAS CITEOS / ETF
2. COLAS France / COLAS rail
3. GUINTOLI SAS / LACIS SAS / NGE GC / TSO SAS

Les candidatures ont toutes été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 15 octobre 2021, attribué le marché au **groupement COLAS France / COLAS Rail** pour un montant de **2 759 289,08 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature du marché LAE 2021 14743 avec le **groupement COLAS France / COLAS Rail** et d'autoriser la dépense correspondante.

.....

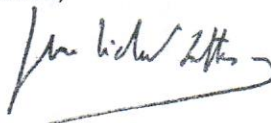
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec **le groupement COLAS France / COLAS rail**, le marché n° LAE 2021 14743 relatif aux travaux d'infrastructures VRD et voie ferrée dans le cadre de l'opération Terminus partiel Odyssud, pour un montant total **2 759 289,08 € HT**.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES